



## Contexte

- Depuis 1908, la Régie municipale de Miramont-de-Comminges a **une activité de production hydroélectrique du barrage situé sur la Garonne entre Miramont-de-Comminges et Saint-Gaudens** et dont la forme actuelle date des années 60.
- La Régie bénéficie d'**une autorisation d'exploitation délivrée par un arrêté préfectoral de 2017 et renouvelée deux fois en 2019 et 2020**. Une demande de renouvellement, déposée auprès des services de l'Etat, est aujourd'hui en cours.
- Du fait de l'évolution de la réglementation, **l'Etat impose à la Régie la réalisation d'une passe à poissons, une des conditions du renouvellement de l'autorisation d'exploitation du site**.
- A la suite des réflexions engagées ces dernières années, **la Régie travaille à l'élaboration des études et dossiers attendus par l'Etat pour juger de la pertinence et de la qualité du projet proposé au regard de la réglementation. Au stade actuel de ses investigations, la Régie projette la réalisation des travaux d'évolution du site d'ici 2024.**



## Le site



Source : *Projet de passe à poissons / Diagnostic écologique, Ecotone, Mars 2022*



**Zone potentiellement affectée au projet**  
Source : ISL ingénierie, Mars 2023



## Principaux objectifs de la procédure

- ✓ Assurer la continuité piscicole tant à la montaison qu'à la dévalaison correspondant aux déplacements saisonniers des espèces migratrices ;
- ✓ Aménager une passe à poissons (dispositif de montaison) et une passe à canoë-kayak en rive gauche du site ;
- ✓ Créer un accès en rive gauche en utilisant au maximum les zones favorables (notamment les trouées végétales) et en limitant les coupes d'arbres ;
- ✓ Engager des études Faune / Flore / Habitats naturels, en particulier au droit du futur accès rive gauche en vue de mieux apprécier les enjeux, compléter les incidences et les mesures environnementales dans les dossiers définitifs.